DLP 28-6-83194574

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 80 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

22 Juin 1983 N° de série continue 259 Bulletin n° 15

ACARIENS

Le temps chaud et sec de ces dernières semaines a favorisé le développement des acariens notamment sur arbres fruitiers. Les dégâts les plus caractéristiques sont le fait de populations importantes : c'est la grisaille du feuillage qui peut aboutir à la chute dans les cas les plus graves.

Légende : AF = sur arbres fruitiers V = vigne

PRODUITS UTILISABLES CONTRE LES ACARIENS

MATIERES ACTIVES	Produits commerciaux	OBSERVATIONS (utilisation)
Amitraze 60 g de ma/hl	MAITAC 20 TUDY	AF
Azocyclotin 30 g de ma/hl	PEROPAL	sur pommier uniquement - V
Benzoximate 40 g de ma/hl	ARTABAN	AF - V
Bromopropylate 50 g de ma/hl	NEORON	action progressive AF - V
Chlorofenizon 30 g de ma/hl	OVITOX TRICHLORFENSON	sur pommier uniquement - V non efficace sur adultes
Cyhexatin 30 g de ma/hl	MITACID PLICTRAN TECHNACID	AF - V (seulement araignée rouge)
Cyhexatin + Tetradifon	ACARYL PL DORVERT	AF - V dose du fabricant
Dicofol 50 g de ma/hl	nombreuses spécialités	V
Dicofol + Diethion	ACAFOR	V dose du fabricant
Dicofol + Tétradifon	KELTHION	AF - V dose du fabricant
Fenbutatin oxyde 50 g de ma/hl	TORQUE	action progressive AF - V
Fenizon 50 g de ma/hl	OVICIDE SEPPIC TRIFENSON	AF - V déconseillé sur pommier Golden. non efficace sur adultes
Fenizon + Dicofol dose du fabricant	OXFOR	AF déconseillé sur pommier Golden
Fenpropathrin dose du fabricant	DANITOL	sur pommier uniquement - V
Propargite 60 g de ma/hl	OMITE	AF - V déconseillé sur poirier formulation liquide déconseillée sur pommier Golden

Estimation du risque et seuils d'intervention (en pourcentage de feuilles occupées sauf pour le poirier) : Observer 2 feuilles par arbre ou une par cep sur 50 arbres ou ceps.

- Pêcher : feuilles du tiers supérieur des pousses : 60 %
- Poirier: feuilles du milieu des pousses, 100 formes mobiles pour 100 feuilles.
- Pommier : jusqu'au 10 août : feuilles du milieu des pousses, 75 %.
- Vigne : jusqu'au 10 août : feuilles du milieu des rameaux dans l'étage médian du cep 70 % pour les acariens jaunes et rouges.

ARBRES FRUITIERS

POMMIER

Tavelure - En Drôme, Ardèche, Rhône et versant rhodanien de l'Isère et de la Loire, les projections d'ascospores sont terminées. Donc dans les vergers (malheureusement rares) où aucune tache n'est visible la protection peut être suspendue. Toutefois, avant de prendre la décision d'arrêter la protection, vérifier que le verger est bien indemne de taches notamment dans les zones humides, branches basses, etc...

En Savoie, maintenir dans tous les cas la protection.

P 460

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Oïdium - Dans les vergers sensibles, maintenir une bonne cadence (12-14 jours), même là où la protection tavelure est arrêtée ou relâchée.

Carpocapse - Les pontes sont nombreuses ces jours-ci. Actuellement, selon les préconisations du Bulletin, la protection doit être assurée dans tous les vergers de la région.

A la liste des produits, rajouter le méthomyl à 75 g/hl, cet insecticide prend toute sa valeur dans les vergers où la mineuse cerclée est à combattre.

Capua (tordeuse de la pelure) - Le vol est en cours, les premières éclosions sont à attendre autour du 25 juin dans les vergers concernés (Savoie essentiellement).

A partir de cette date, la lutte sera donc mixte (carpocapse-capua) avec soit azinphos à 40 g de ma/hl, méthomyl à 75 g/hl, trichlorfon à 100 g/hl, l'acéphate et le phosmet sont également utilisables.

Pou de San José - Dans l'ensemble des zones de Vallée du Rhône, de région lyonnaise, de Savoie contaminées par ce ravageur, les sorties de larves sont désormais abondantes, un premier traitement pourra donc être placé dès réception avec méthidathion à 40 g/hl, parathion à 30 g/hl, oléoparathion à 25 g/hl.

Nous rappelons que la lutte contre ce ravageur est obligatoire et concerne toutes les espèces contaminables (tous arbres fruitiers, cassis, groseillier, aubépine...).

POIRIER

Tavelure }
Capua } voir pommier

Psylle - L'activité des prédateurs est importante à l'heure actuelle, la décision de traiter ne doit être prise qu'en dernière limite (plus de 20 % des pousses attaquées). Les vergers traités fin mai-début juin ne doivent pas connaître de problème.

CERISIER

Mouche de la cerise - La protection doit être parfaite actuellement sur toutes variétés.

PECHER

Tordeuse orientale - Sur jeunes vergers en formation la protection est à maintenir.

Sur vergers en production, la protection des fruits sera assurée à partir de maintenant.

Selon la date de récolte, 3, 2 ou 1 traitements seront nécessaires 40, 28 ou 16 jours avant ~~le~~ début de cueillette.

Exemples : récolte prévue le 10 juillet,	prévoir un traitement	: 25 juin
le 01 août,	prévoir deux traitements	: 2 et 14 juillet
le 15 août,	prévoir trois traitements	: 6, 18 et 30 juillet

Pour les variétés dont la récolte est prévue la première semaine de juillet, intervenir seulement si des dégâts sur pousses de première génération ont eu lieu.

Le choix des produits sera effectué en fonction du délai d'emploi avant récolte.

Sont utilisables 15 jours avant récolte :	azinphos éthyl et méthyl	: 40 g/hl
	fénitrothion	: 50 g/hl
	méthidathion	: 40 g/hl
	phosalone	: 60 g/hl
7 jours avant récolte :	carbaryl	: 120 g/hl
	méthomyl	: 75 g/hl
	mévinphos	: 50 g/hl
5 jours avant récolte :	dichlorvos	: 120 g/hl
sans délai avant récolte :	deltaméthrine	: 1,75 g/hl
	fenvalérate	: 7,5 g/hl

Maladies de conservation (monilia, botrytis, rhizopus...)

Les contaminations par ces champignons sont dues à des blessures diverses, parfois invisibles et à la présence de source de spores (déchets de triage, fruits pourris,...) à proximité du lieu de récolte ou d'entreposage.

Une première mesure efficace consiste donc à éliminer autant que possible ces causes : propreté du matériel de récolte, etc...

Deux traitements fongicides peuvent se justifier, le premier 20 jours, le second : 7 jours avant récolte.

Les produits ayant donné des résultats intéressants : folpel à 150 g/hl, bénomyl à 30 g/hl carbendazime à 30 g/hl, vinchlozoline à 50 g/hl, iprodione à 75 g/hl.

Le choix du produit sera fonction :

- du délai d'emploi avant récolte (15 jours iprodione; et également
- de la nécessité de varier l'emploi des différents produits notamment pour bénomyl, carbendazime, vinchlozoline, iprodione.

VIGNE

BOTRYTIS

La note publiée en page 4 fait le point sur l'emploi de ces produits.

Pour les différents vignobles de la région, l'importance de ce phénomène de résistance est encore mal connu , mais il y a tout lieu d'être prudent dans les vignes où étaient réalisé 3 ou 4 traitements avec des imides cycliques (RONILAN, ROVRAL, KIDAN, SUMISCLEX) ces dernières années et de revenir à deux traitements d'ici la récolte.

Pour le premier traitement spécifique (chute des capuchons floraux) à réaliser prochainement en Drôme-Ardèche, il est conseillé d'utiliser soit : EUPARENE à 4 kg/ha, MICODYFOL liquide à 5 l/ha ou BTF à 3,5 l/ha.

MILDIOU

Pas d'aggravation récente, mais la maladie est bien installée dans l'ensemble des vignobles de notre région.

Toute pluie ravageuse peut donc être gravement contaminatrice si la protection n'est pas parfaite, surtout actuellement à la floraison.

Quelques attaques sur grappes ont été décelées dans le Rhône suite aux pluies du 1er juin, et en Drôme (région de Livron , pluies du 10 juin) dans des parcelles très mal protégées.

BLACK ROT

Les projections primaires ne sont pas encore terminées ; dans toutes les vignes où cette maladie était présente l'année dernière, ainsi que dans celles où sont visibles des taches actuellement, maintenir une bonne protection mixte mildiou-black rot.

OIDIUM

A la floraison, nous rappelons l'intérêt des soufrages.

Dans tous les cas un traitement sera réalisé soit à base de soufre ou de triadiméfon, fénarimol, dichlobutrazol, triforine (voir Bulletin n° 9). Préférer l'emploi de ces derniers produits en cas d'attaques déclarées.

BRENNER

Dans les zones contaminées (Loire, Savoie, Ain...), un dernier traitement commun au mildiou sera effectué ces jours-ci.

P461

AMÉNAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Ce texte a été réalisé par un Groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.), après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.).

Depuis 1977, la lutte chimique contre la pourriture grise de la vigne grâce à l'emploi de spécialités commerciales à base d'imides cycliques : Sumisclex (procymidone), Ronilan et Ronilan SP (vinchlozoline), Rovral et Kidan (iprodione) a assuré aux viticulteurs une protection très satisfaisante. Cette lutte était conduite dans le cadre de la méthode standard qui consiste à appliquer quatre traitements de chaque côté du rang au niveau des grappes (début nouaison, fermeture de la grappe, début véraison, trois semaines avant récolte).

Mais ces dernières années, l'apparition de souches résistantes de Botrytis à ce groupe de produits vient anéantir plus ou moins rapidement les potentialités de ces fongicides.

Cependant, les situations sont très différentes selon les zones viticoles et les pertes d'efficacité dépendent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années passées.

Si, dans certains vignobles (Bordelais, Cognac, Languedoc Roussillon, Provence-Côte d'Azur) peu touchés par ce phénomène, ces produits gardent tout leur intérêt en maintenant leur efficacité (égale ou supérieure à 80 %); dans d'autres (Champagne notamment mais également Bourgogne, Alsace, Val de Loire) la protection est d'un niveau nettement inférieur et même parfois nulle. Cette situation est très inquiétante car les viticulteurs ne disposent, comme autres produits que de spécialités ayant une efficacité limitée (20 à 50 %), irrégulière et insuffisante pour assurer une protection correcte du vignoble en cas d'attaque assez importante de pourriture grise.

Il convient donc, pour 1983, comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière de tenter de limiter le développement de la pourriture grise par un ensemble de mesures en essayant de freiner le développement de la résistance dans les zones touchées ou d'éviter son implantation dans les zones non encore atteintes.

■ Les mesures prophylactiques sont indispensables

- Certaines mesures culturales permettent de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Par exemple, on réduira les apports d'azote, sous toutes ses formes, au minimum et l'on interviendra dans la mesure du possible sur le système de conduite (taille, palissage et effeuillage) pour éviter l'entassement du feuillage autour des grappes.

- L'application de traitements préventifs contre les attaques de 2ème et éventuellement 3ème génération de tordeuses ou vers de la grappe (Eudémis et Cochylis), en limitant les blessures sur les baies, a pour conséquence de réduire le taux de pourriture.

- Une lutte soignée contre l'oïdium évite également l'éclatement des baies favorable à l'installation de pourriture grise.

- La lutte contre le mildiou avec certains fongicides (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide) peut avoir une action freinatrice lorsqu'on est conduit à les employer à une cadence assez rapprochée et sous réserve que les grappes soient bien touchées.

■ Avec les imides cycliques, la lutte spécifique antibotrytis comportant les quatre applications de la méthode standard doit être abandonnée. Mais selon les vignobles, les stratégies de lutte seront différentes.

- En Champagne, la résistance étant généralisée dans ce vignoble où le nombre de traitements a été important les années passées (souvent supérieur à 4), l'efficacité des imides cycliques sera probablement très faible à nulle en 1983 comme les essais l'on montré en 1982. Dans ces conditions, il serait logique d'abandonner provisoirement l'utilisation de ces produits de manière à provoquer une baisse de la proportion des souches résistantes dans le vignoble. En persistant à utiliser ces fongicides, de quelques manière que ce soit, on maintiendra le potentiel de résistance et l'on obtiendra une efficacité inférieure ou au mieux égale à celle procurée par l'Euparène (4 kg/ha), produit homologué contre le Botrytis ou par le Mycodifol liquide (5 l/ha) ou par le B.T.F. (3,5 l/ha). Malgré leur efficacité réduite et leurs effets sur les fermentations en utilisation tardive, ces trois spécialités peuvent être conseillées. D'autres spécialités à base des matières actives pour la lutte contre le mildiou (voir mesures prophylactiques), bien qu'à action plus faible, peuvent éventuellement être employées.

- En Alsace, Bourgogne, BEAUJOLAIS et Val de Loire, où localement la résistance est bien implantée, il est prudent de ne pas dépasser 2 applications d'imides cycliques par an en tenant compte des indications qui seront fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Si d'autres traitements sont préconisés, on utilisera l'une des trois spécialités mentionnées dans le cas de la Champagne.

- Dans les autres vignobles, il convient de ne pas induire la situation principalement observée dans la moitié nord de la France, donc de limiter le nombre des traitements avec les imides cycliques. Il semble que 2 traitements annuels serait un nombre à ne pas dépasser en se référant aux indications fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Cependant, un programme avec 3 ou 4 applications pourra être retenu au cours d'une année où les risques seront particulièrement élevés mais cette alternative ne doit être qu'exceptionnelle.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur l'évaluation du risque, notamment en tenant compte des données de la modélisation de la maladie définie par S. STRYZIK (A.C.T.A.) afin d'aider le viticulteur dans le choix des traitements.

MAIS, TOUS LES VITICULTEURS DOIVENT ETRE BIEN CONSCIENTS DU DANGER ACTUEL QUE REPRESENTE LA RESISTANCE, CAR EN L'ABSENCE DE PRODUITS DE REMPLACEMENT AYANT UN HAUT NIVEAU D'EFFICACITE, LA LUTTE CHIMIQUE CONTRE LA POURRITURE GRISE NE POURRA ETRE QU'IMPARFAITE. LES MESURES PROPHYLACTIQUES DEJA CITEES PRENNENT DONC TOUTE LEUR IMPORTANCE.